

sécurité et d'autres personnes qui auraient commis récemment des violations graves des droits de l'homme continuaient d'exercer des fonctions officielles dans les régions mêmes où ces violations avaient eu lieu et tenteraient d'entraver les enquêtes; le gouvernement a exprimé sa volonté et son intention de traduire en justice les membres des forces de sécurité présumés responsables de violation des droits de l'homme bien que peu de progrès soient signalés en ce qui concerne les cas soumis par le RS depuis le début de son mandat.

Le rapport note que dans les cas où il ya eu enquête et procès, la peine la plus sévère prononcée contre des auteurs de violation des droits de l'homme a consisté à les suspendre de leurs fonctions, malgré la gravité des infractions. Le RS a rappelé qu'alors que des civils qui exercent pacifiquement leurs droits civils et politiques fondamentaux sont inculpés et condamnés à des peines d'emprisonnement qui se comptent en années, celles des soldats et policiers qui violent de façon flagrante les droits d'innocents sont prononcées par leurs pairs et ne se comptent qu'en mois d'emprisonnement.

En conclusion, le rapport indique que les exécutions extrajudiciaires et arbitraires continuent à poser un grave problème causé par, entre autres, les violations courantes du droit à la vie qui ont leur origine dans le conflit armé interne. Le rapport note que les auteurs des violations sont les forces armées et la police, les membres des LTTE, les membres des factions adverses et les organisations paramilitaires censées être liées aux forces de sécurité (« *home guards* »). Les recommandations se résument par le sentiment que la paix créerait le climat le plus favorable à l'amélioration des droits de l'homme à Sri Lanka et que, à cette fin, toutes les parties au conflit armé devraient rechercher et négocier véritablement une solution pacifique au conflit.

Le rapport fait les recommandations suivantes :

- ♦ il faudrait créer un mécanisme qui encouragerait l'instauration d'un climat de confiance entre Cinghalais et Tamouls et qui viserait à offrir sécurité et protection à tous les habitants de Sri Lanka;
- ♦ le gouvernement devrait tenir compte de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et prendre toutes les mesures voulues pour assurer aux personnes appartenant à des minorités la possibilité d'exercer pleinement et efficacement toutes les libertés fondamentales et tous les droits de l'homme, sans discrimination et en toute égalité devant la loi;
- ♦ il faudrait réformer et transformer les forces de sécurité de Sri Lanka afin que les Tamouls puissent y avoir accès et que les forces de sécurité puissent un jour représenter l'ensemble de la société; il conviendrait de modifier la politique de recrutement de l'armée afin que les Tamouls soient représentés au sein de celle-ci et que l'on envisage de sensibiliser les soldats à la diversité culturelle;

- ♦ le gouvernement devrait redoubler d'effort pour coordonner les fonctions de toutes les forces de sécurité responsables du maintien de l'ordre; pour dispenser une formation au personnel des forces armées et à celui des forces de police, en incorporant les normes internationales pertinentes telles que le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois;
- ♦ tous les éléments des forces de police qui ont été impliqués dans des exécutions sommaires, des massacres ou d'autres graves violations des droits de l'homme devraient être exclus des forces de police nationales;
- ♦ les forces armées devraient prendre des mesures efficaces pour désarmer et démanteler les groupes armés, en particulier les « *home guards* », ou des mesures de rechanges visant à soumettre toute force auxiliaire au contrôle strict des forces de sécurité, par exemple, un code de conduite et de mesures disciplinaires sous une autorité déterminée, comme l'armée ou la police;
- ♦ il faudrait redoubler les efforts pour désarmer la population civile et prévoir des dispositions permettant aux anciens combattants de s'organiser en mouvements politiques pour participer au processus démocratique sans subir de représailles;
- ♦ le gouvernement devrait s'acquitter de l'obligation qu'il a au regard du droit international de mener des enquêtes approfondies et impartiales sur toutes les allégations d'exécution extrajudiciaire, sommaire ou arbitraire et de torture; d'identifier, de poursuivre et de punir les responsables; d'accorder l'indemnisation voulue aux victimes ou à leurs familles; et de prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir le retour de tels actes;
- ♦ il faudrait prendre toutes les mesures voulues pour traduire en justice le plus tôt possible les membres des forces de sécurité soupçonnés d'avoir commis des violations des droits de l'homme;
- ♦ le gouvernement devrait, conformément à la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, veiller à ce que les victimes aient droit à l'accès aux instances judiciaires et à une réparation rapide du préjudice qu'elles ont subi; de concevoir un système d'indemnisation des familles des victimes et un mécanisme de protection des témoins qui participent aux enquêtes pénales, notamment par leurs dépositions, ainsi que de leurs familles;
- ♦ il faudrait prendre des mesures pour veiller à ce que les opérations antiterroristes des forces armées soient menées dans le plein respect des droits de la population civile, et que l'armée ne soit permise d'utiliser, en aucun cas, des armes lourdes contre la population civile;